



ETUDES METALLURGIQUES ET DE TRAITEMENT THERMIQUE



Qualifié OPQCM, domaine Technologie

EMTT ASSISTANCE

CONTRAT D'ASSISTANCE MÉTALLURGIQUE

- O -

1° - OBJET

La société EMTT assure une assistance métallurgique à :

Ste.....

Par assistance métallurgique, il est entendu que la société **EMTT** fournit à tout personnel de la société sur appel téléphonique, courrier, mail ou fax, des éléments de réponses aux questions d'ordre métallurgique liées à l'étude, la dénomination, la transformation, le contrôle, la mise en œuvre des matériaux métalliques.

2° - ETENDUE ET LIMITES DE LA PRESTATION

⇒ Champ d'application /

Par ses réponses aux problèmes posés, sans limitation du nombre d'appel, la société **EMTT** s'engage à fournir, par tous moyens de communication adaptés et dans un délai le plus réduit possible, des informations et aides à la décision concernant les thèmes suivants :

- choix de matériaux, désignation normalisée,
- choix de traitements thermiques et rédaction d'un cahier des charges matière,
- conception métallurgique d'une gamme de fabrication,
- méthodes de contrôle de caractéristiques mécaniques,
- défauts métallurgiques de fonctionnement,
- innovations techniques....

.../...



⇒ Limites du contrat /

Le contrat ne s'applique pas chaque fois que des **analyses, examens** ou **essais** s'imposent en complément de l'étude documentaire ou qu'à l'évidence, la validation des réponses implique en priorité le recours à des procédés expérimentaux.

C'est aussi le cas de questions complexes demandant une recherche dans des bases de données spécialisées.

C'est également le cas de problèmes concernant des techniques hors du champ du contrat d'assistance.

A défaut de solution à la question posée, la société **EMTT** s'engage à rendre un avis de faisabilité, ainsi que le devis des travaux d'investigation correspondants, ou le cas échéant, la recommandation de Centres compétents.

⇒ Extension du contrat /

A la demande de la société tout collaborateur de **EMTT** peut se rendre dans
les locaux de la société ou en un lieu autre, à des fins d'étude ou d'assistance,
moyennant un tarif d'intervention préférentiel.

3° - **RESPONSABILITES**

La définition d'assistance métallurgique dans le cadre du présent contrat, signifie que la société **EMTT** propose des solutions aux problèmes posés, mais que la responsabilité de l'application et ses conséquences appartiennent à la seule société

4° - **PRIX – MODALITES DE PAIEMENT**

Tarif à définir

Contactez Romain Dupuis, Responsable commercial matériaux : r.dupuis@groupe-6napse.com

5° - **ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE**

La société **EMTT** s'engage à travailler pour la société

Elle se reconnaît tenue au secret professionnel à l'égard de tiers pour tout ce qui concerne l'exercice de ses activités et tout ce qui a trait à l'activité de la société . Cela signifie que **EMTT** s'engage, de la façon la plus stricte, à conserver la discrétion la plus absolue sur l'ensemble des renseignements qu'elle pourrait recueillir à l'occasion de ses activités dans l'entreprise, ou hors de l'entreprise. Cette obligation demeurera même après la fin du présent contrat, quelle qu'en soit la cause, pendant une durée de 1 an.

6° - **DUREE DU CONTRAT**

Le présent contrat est établi en deux exemplaires, pour une durée d'un an. Il prend effet à compter du et s'arrête le

Chaque année, une offre de renouvellement parvient à la société, 30 jours avant la date d'échéance.

7° - **ATTRIBUTION DE COMPETENCES**

Tout différent né entre les parties sera de la seule compétence des Tribunaux de LYON.

FAIT A IRIGNY,
LE

Pour la société

Pour la société **EMTT**,